



COMMUNE DE BOUGARBER

Plan Communal de Sauvegarde — Veille saisonnière (canicule / grand froid)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU REGISTRE NOMINATIF

Ce formulaire permet d'inscrire, sur le registre communal nominatif, les personnes vulnérables afin que la mairie puisse les contacter et leur porter assistance en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (canicule, grand froid ou autre événement).

Qui sont les personnes fragiles ?

Personnes dont l'état de santé, un événement de vie ou l'âge les rend plus à risque : personnes âgées (vulnérabilité dès 65 ans, forte vulnérabilité à partir de 75 ans) ; femmes enceintes ; enfants en bas âge ; personnes atteintes de maladies chroniques (cardiovasculaires, rénales, urinaires, respiratoires, neurodégénératives, endocriniennes, mentales) ; personnes dépendantes à l'alcool ou aux drogues ; personnes prenant des médicaments majorant les effets de la chaleur ; personnes en situation de handicap ; personnes atteintes d'obésité. L'isolement accroît le risque pour ces personnes.

L'inscription est gratuite, facultative et fondée sur le volontariat ; elle est reconduite tacitement chaque année, sauf demande contraire de votre part. Ce formulaire peut également être complété pour une *situation temporaire* (retour d'hospitalisation, convalescence, perte d'autonomie passagère, isolement ponctuel...).

Conditions pour figurer sur le registre — résider à Bougarber et relever de l'une des situations suivantes :

- être âgé(e) de 65 ans et plus ;
- être en situation de handicap ;
- relever de tout autre cas de vulnérabilité (voir l'encadré ci-dessus).

L'inscription peut être faite par la personne elle-même ou par un tiers (proche, voisin, aidant, professionnel de santé).

1. PERSONNE À INSCRIRE (LE BÉNÉFICIAIRE)

Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Adresse complète à Bougarber	
Téléphone fixe	
Téléphone portable	
Adresse e-mail	

2. SITUATION DU BÉNÉFICIAIRE

Cochez la ou les cases correspondantes :

- ☐ Personne âgée de 65 ans et plus ;
- ☐ Personne en situation de handicap ;
- ☐ Autre cas de vulnérabilité (voir l'encadré « Qui sont les personnes fragiles ? ») – à préciser :
- ☐ *Situation temporaire* (retour d'hospitalisation, convalescence, isolement passager...) — **préciser la période :**
du / / au / /

La personne vit-elle seule ?	☐ Oui ☐ Non
Bénéficie-t-elle d'une aide à domicile ?	☐ Oui ☐ Non
Bénéficie-t-elle de soins infirmiers ?	☐ Oui ☐ Non
Bénéficie-t-elle du portage des repas ?	☐ Oui ☐ Non
Souhaite-t-elle recevoir des appels de convivialité ?	☐ Oui ☐ Non

Si oui, préciser les noms du service et de l'intervenant dans le tableau suivant :

3. PERSONNES INTERVENANT AU DOMICILE

Professionnels ou services intervenant régulièrement au domicile du bénéficiaire :

Type d'intervention	Service / structure	Nom de l'intervenant	Téléphone	Jours / horaires

4. PERSONNES À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom et prénom	Lien (proche, voisin, aidant...)	Téléphone

Médecin traitant

Nom	
Téléphone	

5. INSCRIPTION EFFECTUÉE PAR UN TIERS (le cas échéant)

À compléter uniquement si la demande est faite par une autre personne que le bénéficiaire.

Nom et prénom	
Lien avec le bénéficiaire	
Téléphone	

6. CONSENTEMENT ET SIGNATURE

☐ En cas d'absence imprévue (hospitalisation, séjour temporaire...), je m'engage à prévenir la mairie de Bougarber.

Ce registre nominatif est constitué en application de l'article L. 121-6-1 du Code de l'action sociale et des familles, qui impose au maire d'instituer et de tenir à jour un registre des personnes âgées et des personnes handicapées vivant à domicile qui en font la demande (modalités fixées par les articles R. 121-2 à R. 121-12 du même code). Informations enregistrées par la mairie de Bougarber pour organiser l'assistance aux personnes vulnérables (PCS). Destinataires : services communaux et, le cas échéant, services de secours et Préfecture. Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant.

☐ J'accepte que ces données soient inscrites au registre nominatif de la veille saisonnière de la commune de Bougarber et utilisées dans les conditions ci-dessus.

Fait à le / /

Signature du bénéficiaire (ou du tiers déclarant) :

CADRE RÉSERVÉ À LA MAIRIE

Date de réception	
N° d'enregistrement au registre	
Agent ayant reçu la demande	

Besoin d'un coup de main ponctuel ?

Toute personne en situation difficile passagère (isolement, perte d'autonomie, retour d'hospitalisation...) peut contacter la mairie pour étudier avec le CCAS un accompagnement ponctuel : courses, rendez-vous médical, aide administrative, portage de repas, appel de convivialité, vigilance renforcée en cas de forte chaleur ou de grand froid.